

## La BnF rend accessibles les archives de l'internet dans 26 bibliothèques en région

Grâce à un arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 16 septembre 2014, la consultation des archives de l'internet, jusqu'alors réservée à la BnF, sera désormais possible dans 26 bibliothèques en France.

Depuis la loi du 1<sup>er</sup> août 2006, la Bibliothèque nationale de France a pour mission de collecter, conserver et communiquer les sites internet du domaine français au titre du dépôt légal.

En 2014, 21 milliards de fichiers collectés, représentant 468 téraoctets, constituent « les archives de l'internet ». La BnF réalise des collectes automatiques à l'aide de robots logiciels qui opèrent des collectes larges, à grande échelle, de plusieurs millions de sites, une fois par an. Elle effectue aussi des collectes ciblées sur différents thèmes, à des fréquences et des profondeurs variables.

Les bibliothèques chargées du dépôt légal imprimeur en région s'associent régulièrement à la BnF pour la collecte du web électoral et la sélection de sites web d'intérêt régional. Elles sont désormais autorisées à proposer, dans leurs emprises, la consultation de ces archives de l'internet dans leur intégralité.

La médiathèque Émile Zola de Montpellier Agglomération est la première à proposer ce nouveau service. Cet accès distant aux archives du web sera progressivement étendu aux autres bibliothèques de dépôt légal imprimeur, renforçant ainsi les liens entre la BnF et les régions.

---

### Contacts presse

Claudine Hermabessière, chef du service de presse - 01 53 79 41 18 - [claudine.hermabessiere@bnf.fr](mailto:claudine.hermabessiere@bnf.fr)

Hélène Crenon, chargée de communication presse - 01 53 79 46 76 - [helene.crenon@bnf.fr](mailto:helene.crenon@bnf.fr)